



## Droit paje suspendu rétroactif ?

Par **D jessica**, le **04/06/2018** à **01:47**

Bonjour, alors voila en decembre 2017 j'ai été sujette a un contrôle des ressources... j'ai complètement zappé de leur fournir les 12 fiches de paies concernant l'année 2016. Donc le temps passe op dernier versement perçu en février 2018 ... depuis suspendu moi tête de linotte je m'en aperçois au mois d'avril . J'envoi les papiers nécessaires apres les avoir contacter . De la delais de 6/8semaines ... le 28mai notification de la caf qui voulais que je rebidouille deux trois info. Que j'ai transmis le 30 via le site pour plu de rapidité... le 31 re notifications un blabla qui me dit qu'ils me doivent 60/68euro a peu pres car en effet ils m'auraient donné tant cette année la au lieu de tant donc bon plutôt cool ma question est maintEnant que leur petit enquête est terminée ou a l'air terminée , vont ils me reverser mes 3 ( 4 en comptant le mois de juin) mois de droits non perçu le temps du contrôle ???

Par **Yano**, le **07/08/2018** à **00:21**

Normalement oui il y a rétro de tes prestations si ta situation est conforme à tes droits.  
Cordialement